



# Commune de Montet

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 07.05.2024, 20h00, salle communale

<b>Présences :</b>	<b>Syndic :</b>	Julien Ronce
	<b>Vice-Syndic :</b>	Jean-Louis Demierre
	<b>Conseillers :</b>	Bernard Demierre
		Mathieu Janin
		Anne-Catherine Thévenaz
	<b>Secrétaire :</b>	Chantal Bosson
	<b>Administratrice des finances :</b>	Sidonie Dorthe
	<b>Commission financière :</b>	Eric Reber, président
		Sandra Demierre, secrétaire, excusée
		Marie-Claire Mottola, membre
		Stephan Olgiati, membre
		René Gloor, membre, excusé

## TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023\*, approbation
2. Comptes 2023
  - 2.1 Comptes de résultats
  - 2.2 Comptes des investissements
  - 2.3 Rapport de gestion
  - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière, sur la base du rapport de l'organe de révision
  - 2.5 Approbation
3. Divers

*\*Les différents documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée ne seront pas lus. Ils peuvent être consultés au bureau communal 10 jours avant l'assemblée durant les heures d'ouverture, le lundi, entre 9h00 et 11h30 et le mardi entre 17h00 et 19h00, ou sur le site internet de la commune : [www.montet-glane.ch](http://www.montet-glane.ch)*



# Commune de Montet

A 20.00 h, **M. le Syndic** ouvre la séance, il salue les citoyennes et citoyens et les remercie de s'être déplacés pour cette Assemblée des comptes 2023 qui sera l'avant-dernière de l'existence de la Commune.

Cette Assemblée communale a été convoquée par avis tous ménages distribués le 25 avril 2024, affichage au pilier public, publication sur le site internet de la Commune et dans la Feuille Officielle n° 16 du 19 avril 2024. Il donne lecture de l'ordre du jour, qu'il considère relativement modeste.

**M. le Président** nomme **Alain Jossevel** comme unique scrutateur de l'Assemblée composée de 19 citoyen-ne-s actifs-ves et 5 membres du Conseil communal, qui voteront l'approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023, puisque le Conseil communal ne peut pas voter pour les comptes. La majorité est donc de 13 pour la votation du procès-verbal et 10 pour la partie des comptes.

**M. le Président** indique ensuite que les débats de cette Assemblée sont enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit à l'approbation de celui-ci lors de la dernière Assemblée de la Commune de Montet. La dernière Assemblée aura lieu début 2025 pour l'approbation des comptes 2024, en raison de la fusion avec Ursy.

## 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023, approbation

Sans autre remarque, **M. Le Président** passe au point 1 de l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023 qui était à disposition sur le site internet de la Commune.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, **M. le Président** passe au vote.

Votants	24	abstention (s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyens-nes présents-es approuvent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023, à l'unanimité.

**M. le Président** remercie **Chantal Bosson**, secrétaire communale, pour la rédaction de ce procès-verbal et cède la parole à **Sidonie Dorthe** pour la présentation des comptes 2023.

En préambule, **M. le Président** informe l'Assemblée que les comptes seront passés en revue et que des explications seront données lorsque les comptes ont atteint la limite de l'article 7 al. 1 du Règlement des finances, comme le prévoit la législation.



# Commune de Montet

## 2.1 Comptes de résultats 2023

		Comptes 2023 CHF		Budget 2023 CHF	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>291'676.46</b>	<b>47'837.55</b>	<b>286'107.61</b>	<b>18'480.00</b>
01	Législatif et exécutif	42'622.89	0.00	45'319.00	0.00
02	Services généraux	249'053.57	47'837.55	240'788.61	18'480.00
<b>1</b>	<b>ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE</b>	<b>57'366.09</b>	<b>42'242.75</b>	<b>63'171.40</b>	<b>18'900.00</b>
14	Questions juridiques	13'057.10	0.00	14'274.10	0.00
15	Service du feu	29'463.65	42'242.75	36'900.00	18'900.00
16	Défense	14'845.34	0.00	11'997.30	0.00
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>	<b>679'339.80</b>	<b>25'393.25</b>	<b>727'154.63</b>	<b>59'572.15</b>
21	Scolarité obligatoire	588'118.15	25'393.25	639'821.83	59'572.15
22	Ecoles spécialisées	88'940.20	0.00	86'882.80	0.00
23	Formation professionnelle initiale	2'281.45	0.00	450.00	0.00
<b>3</b>	<b>CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>59'009.46</b>	<b>0.00</b>	<b>69'210.35</b>	<b>0.00</b>
32	Culture, autres	4'645.85	0.00	4'652.05	0.00
34	Sport et Loisirs	54'363.61	0.00	64'558.30	0.00
<b>4</b>	<b>SANTE</b>	<b>221'137.25</b>	<b>4'801.70</b>	<b>231'698.35</b>	<b>2'750.00</b>
41	Hôpitaux, établis. médico-sociaux	141'555.45	0.00	150'736.20	0.00
42	Soins ambulatoires	74'488.50	0.00	78'092.15	0.00
43	Prévention	5'093.30	4'801.70	2'870.00	2'750.00
<b>5</b>	<b>PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>224'702.55</b>	<b>745.10</b>	<b>226'884.50</b>	<b>680.00</b>
52	Invalidité	134'511.20	0.00	130'524.40	0.00
53	Veillesse et survivants	450.00	745.10	450.00	680.00
54	Famille et jeunesse	36'448.30	0.00	37'205.20	0.00
55	Chômage	9'120.50	0.00	9'250.00	0.00
57	Aide sociale et domaine de l'asile	44'172.55	0.00	49'454.90	0.00



# Commune de Montet

		Comptes 2023 CHF		Budget 2023 CHF	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>82'827.99</b>	<b>1'709.20</b>	<b>69'806.60</b>	<b>0.00</b>
61	Circulation routière	66'379.99	1'709.20	53'954.60	0.00
62	Transports publics	16'448.00	0.00	15'852.00	0.00
<b>7</b>	<b>PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>180'309.44</b>	<b>209'754.18</b>	<b>172'093.42</b>	<b>160'962.44</b>
71	Approvisionnement en eau	51'976.72	51'976.72	63'848.34	63'848.34
72	Traitement des eaux usées	43'541.86	43'541.86	24'964.10	24'964.10
73	Gestion des déchets	62'415.99	46'872.50	58'586.48	44'350.00
76	Lutte contre la pollution de l'env.	420.00	0.00	300.00	0.00
77	Protection de l'environnement, aut	2'127.64	63'913.10	2'261.00	25'000.00
79	Aménagement du territoire	19'827.23	3'450.00	22'133.50	2'800.00
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>5'277.60</b>	<b>0.00</b>	<b>7'142.42</b>	<b>0.00</b>
82	Sylviculture	2'059.00	0.00	3'923.82	0.00
84	Tourisme	3'218.60	0.00	3'218.60	0.00
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>97'180.72</b>	<b>1'934'953.95</b>	<b>66'919.56</b>	<b>1'567'611.00</b>
91	Impôts	39'118.03	1'627'119.15	19'240.00	1'354'730.00
93	Péréquation financière intercommunale	0.00	115'026.00	0.00	115'026.00
95	Part aux recettes sans affectation	0.00	36'053.70	0.00	33'095.00
96	Admin. de la fortune et de la dette	58'062.69	77'166.05	47'679.56	64'650.00
97	Redistribution	0.00	120.45	0.00	110.00
99	Postes non ventilables	0.00	79'468.60	0.00	0.00
	<b>Totaux</b>	<b>1'898'827.36</b>	<b>2'267'437.68</b>	<b>1'920'188.84</b>	<b>1'828'955.59</b>
	<b>Excédents de produits/charges</b>	<b>368'610.32</b>			<b>91'233.25</b>



# Commune de Montet

**Sidonie Dorthe** donne lecture des comptes de résultats.

**Le compte 0 administration générale se solde par des charges à hauteur de CHF 291'676.46 pour des revenus de CHF 47'837.55**

- 011 Législatif, charges : CHF 7'142.65
- 012 Exécutif, charges : CHF 35'480.24 (Conseil communal)
- 220 Administration des finances et des contributions, charges CHF 32'779.47
- 0220 Services généraux, autres, charges : CHF 119'161.94, revenus CHF 15'104.55 (administration générale, frais de matériel)
- 29 Immeubles administratifs, charges : CHF 97'212.16, revenus CHF 32'733.00

Dépassement concerné par le Règlement des finances :

Le changement des stores de la salle communale, remboursés par l'ECAB.

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 1 ordre public se solde par des charges à hauteur de CHF 57'366.09 pour des revenus de CHF 42'242.75**

- 14 Questions juridiques, charges : CHF 13'057.10
- 15 Service du feu, charges : CHF 29'463.65, revenus CHF 42'242.75 (taxes d'exemption pompiers, les taxes ont été encaissées deux fois cette année, afin de régulariser la période de facturation 2023 en 2023 et plus l'année suivante comme auparavant)
- 1620 Défense civile, charges : CHF 14'845.34

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 2 enseignement et formation se solde par des charges à hauteur de CHF 679'339.80 pour des revenus de CHF 25'393.25**

- 211 Ecole primaire I enfantine, charges : CHF 36'969.30
- 212 Ecole primaire II, charges : CHF 160'958.05, revenus CHF 825.00
- 213 Ecole du cycle d'orientation, charges : CHF 206'122.60
- 214 Ecoles de musique, charges : CHF 5'387.70 (conservatoire)
- 217 Bâtiments scolaires, charges : CHF 74'531.60
- 218 Accueil extrascolaire (AES), charges CHF 65'240.05, revenus CHF 23'739.05. **M. le Président** indique que le budget 2023, avait été établi en tenant compte de l'ouverture de l'AES toute l'année, alors qu'à la rentrée scolaire 2023/2024, celui-ci a fusionné avec Ursy.
- 219 Scolarité obligatoire non mentionnée ailleurs, charges : CHF 4'451.70 revenus CHF 829.20 (natation)
- 2195 Transports scolaires, charges : CHF 34'457,15
- 2200 Ecoles spécialisées, charges : CHF 88'940.20
- 2300 Formation professionnelle, charges : CHF 2'281.45

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 3 culte, culture et loisirs se solde avec des charges à hauteur de CHF 59'009.46 pour aucun revenu.**

- 322 Musique et théâtre, charges : CHF 3'902.05
- 329 Culture non mentionnée ailleurs, charges : CHF 743.80
- 34 Sport et loisirs, charges : CHF 54'363.61



# Commune de Montet

**Le compte 4 santé se solde par des charges à hauteur de CHF 221'137.25 pour des revenus de CHF 4'801.70**

411	Hôpitaux, charges : CHF 1'904.20
412	Etablissements médico-sociaux et foyers, charges : CHF 139'651.25
42	Soins ambulatoires, charges : CHF 71'448.20
422	Service de sauvetage, charges : CHF 3'040.30
433	Service médical des écoles, charges : CHF 5'093.30, revenus CHF 4'801.70

Ce compte n'amène pas de question, il s'agit principalement de charges liées au niveau régional ou cantonal.

**Le compte 5 affaires sociales se solde par des charges à hauteur de CHF 224'702.55 pour des revenus de CHF 745.10**

523	Institutions pour personnes handicapées, charges : CHF 134'511.20
53	Vieillesse et survivants, charges : CHF 450.00, revenus CHF 745.10
540	Allocations familiales, charges : CHF 2'504.05
541	Avances et recouvrement de pensions alimentaires, charges : CHF 3'281.25
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour, charges : CHF 30'663.00
55	Chômage, charges : CHF 9'120.50
572	Aide matérielle, charges : CHF 42'604.75 Décompte 2022 de la LASoc générant un dépassement. En contre-partie, d'importants remboursements ont été perçus par l'Antenne sociale régionale
579	Assistance non mentionnée ailleurs, charges : CHF 1'567.80

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière. Il s'agit toujours de charges liées.

**Le compte 6 trafic et télécommunications se solde par des charges à hauteur de CHF 82'827.99.74 pour CHF 1'709.20 de revenus.**

615	Routes communales, charges : CHF 66'379.90, revenus CHF 1'709.20. Nous constatons un dépassement au niveau de l'amortissement des routes, suite à la réévaluation du patrimoine selon le MCH 2022. Le budget 2023 étant établi avant l'établissement des comptes 2022.
621	Infrastructures de transports publics, charges : CHF 4'041.00
622	Trafic régional et agglomération, charges : CHF 12'407.00

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 7 protection et aménagement de l'environnement se solde par des charges à hauteur de CHF 180'309.44 pour des revenus de CHF 209'754.18**

71	Approvisionnement en eau, charges : CHF 51'976.72, revenus CHF 51'976.72 Le nouveau règlement et les nouvelles taxes en vigueur ont permis d'attribuer un montant à la réserve pour le chapitre de l'eau, contrairement aux années précédentes où des prélèvements conséquents étaient amputés de la réserve.
72	Traitement des eaux usées : CHF 43'541.80 de charges et de revenus (ce compte est équilibré grâce à un prélèvement à la réserve. On constate un dépassement concernant les taxes de raccordement à l'EVMC, puisque la facturation est effectuée en fonction du nombre d'équivalent-habitants (plus d'habitants, notamment à la route d'Ursy 10).
73	Gestion des déchets, charges : CHF 62'415.99, revenus CHF 46'872.50
76	Lutte contre la pollution de l'environnement, charges : CHF 420.00 (commission de l'énergie)
771	Cimetière, crémation, charges : CHF 1'947.64
779	Protection de l'environnement non mentionnée ailleurs (DCMI), charges : CHF 180.00, revenus CHF 63'913.10
79	Aménagement du territoire, charges : CHF 19'827.23, revenus CHF 3'450.00



# Commune de Montet

**Le compte 8 économie publique se solde par des charges à hauteur de CHF 5'277.60 pour aucun revenu**

- 82 Sylviculture, charges : CHF 2'059.00
- 84 Tourisme, charges : CHF 3'218.60

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière.

**Le compte 9 finances et impôts se solde par des charges à hauteur de CHF 97'180.72 pour des revenus de CHF 1'934'953.95**

- 9100 Impôts communaux ordinaires, charges : CHF 39'118.03, revenus CHF 1'136'119.75
- 9100.4000.00 Impôts sur le revenu (personnes physiques), revenu : CHF 1'051'000.30
- 9100.4000.10 Impôts sur le revenu des personnes physiques - années précédentes, revenu : CHF 19'731.15
- 9101 Impôts communaux spéciaux, revenus : CHF 490'999.40 (impôts sur le gain immobilier, vente de maisons, mutations, etc.) le *budget prévoyait CHF 246'800.00*
- 93 Péréquation financière intercommunale, revenus : CHF 115'026.00
- 9500.4601.00 Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules, revenus : CHF 36'053.70
- 961 Intérêts, charges : CHF 23'905.24, revenus CHF 24'6'997.10
- 963 Immeubles du patrimoine financier, charges : CHF 34'157.45, revenus CHF 70'168.95 (appartements de l'ancienne école). Un dépassement est à constater suite à un dégât de grêle. Les stores de l'ancienne école ont été entièrement changés, et remboursés par l'ECAB.
- 971 Redistributions liées à la taxe sur le CO2, revenus : CHF 120.45
- 99 Postes non ventilables, charges : CHF 79'468.60 (prélèvement sur la réserve pour la réévaluation du patrimoine administratif)

Les comptes 2023 se soldent par **un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 368'610.32 pour l'exercice 2023.**

La parole n'étant pas demandée, **Sidonie Dorthe** poursuit avec le compte des investissements.



# Commune de Montet

## 2.2 Comptes des investissements 2023

		Comptes 2023 CHF		Budget 2023 CHF	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>90'646.40</b>	<b>14'999.90</b>	<b>99'800.00</b>	<b>16'000.00</b>
0290	Installation de panneaux solciares	90'646.40		99'800.00	
0290	Subventions fédérales		14'999.90		16'000.00
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATION</b>	<b>26'874.20</b>	<b>0.00</b>	<b>135'320.00</b>	<b>0.00</b>
6150	Aménagement du Carrefour de Montet (Chemin piétonnier et passage piéton)	23'104.65		98'320.00	
6150	Création d'un passage piéton - Route d'Ursy	3'769.55		37'000.00	
<b>7</b>	<b>PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>25'516.10</b>	<b>6'797.00</b>	<b>485'993.55</b>	<b>0.00</b>
<b>710</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>25'516.10</b>	<b>0.00</b>	<b>482'808.55</b>	<b>0.00</b>
7101	Rénovation du réservoir d'eau communal	25'516.10		482'808.55	
<b>720</b>	<b>Approvisionnement en eau</b>	<b>0.00</b>	<b>6'797.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
7201	Taxes de raccordements		6'797.00		0.00
<b>730</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
7301	Crédit d'étude - Modification de la déchetterie	0.00		0.00	
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>3'185.00</b>	<b>0.00</b>
7900	Participation PAD communale	0.00		3'185.00	
	<b>Totaux</b>	<b>143'036.70</b>	<b>21'796.90</b>	<b>721'113.55</b>	<b>16'000.00</b>
	<b>Excédents de produits/charges</b>		<b>121'239.80</b>		<b>705'113.55</b>



# Commune de Montet

0290 Installation de panneaux solaires, charges : CHF 90'646.40, revenus CHF 14'999.90 (subventions fédérales).

615 Routes communales, charges CHF 26'874.20

6150.5010.04 Aménagement du Carrefour, chemin piétonnier et passage piétons, charges CHF 23'104.65

6150.5010.05 Création d'un passage piéton - Route d'Ursy, charges CHF 3'769.55

710 Approvisionnement en eau, charges : CHF 25'516.10 (rénovation du réservoir d'eau)

720 Taxes de raccordement à l'épuration, revenus CHF 6'797.00

Total des investissements, charges : CHF 143'036.70, revenus : CHF 21'796.90

**Résultat des comptes des investissements : excédent de dépenses : CHF 121'239.80.**

## Suivi des investissements généraux (situation au 31.12.2023)

- **Panneaux solaires** : travaux réalisés durant l'année 2023 et subventions touchées, l'investissement est bouclé au 31.12.2023
- **Aménagement carrefour** : les travaux sont réalisés, la remise du chantier a eu lieu le 2 mai 2024. Les dernières factures seront payées sous peu.
- **Passage piétons à la route d'Ursy 10** : le Conseil communal espère que ces travaux seront réalisés cette année encore, le dossier avance et le budget est tenu. La mise à l'enquête s'est achevée sans opposition. Toutefois la procédure avec le Canton est longue.
- L'investissement concernant **le réservoir** se trouve toujours en cours.
- L'investissement pour **le PAD « Les Ayeux »** est également en cours.

L'Assemblée n'ayant toujours pas de question subsidiaire, **Sidonie Dorthe** poursuit avec la présentation du bilan.



# Commune de Montet

Bilan 2023

		31.12.2023	31.12.2022
		CHF	CHF
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>6'657'216.06</b>	<b>6'383'528.10</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>3'528'565.22</b>	<b>3'274'163.48</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	1'126'633.33	780'316.06
101	Créances	257'290.97	420'454.55
104	Actifs de régularisation	536'348.92	465'100.87
107	Placements financiers à long terme	26'000.00	26'000.00
108	Immobilisations corporelles PF	1'582'292.00	1'582'292.00
<b>14</b>	<b>Patrimoine administratif (PA)</b>	<b>3'128'650.84</b>	<b>3'109'364.62</b>
140	Immobilisations corporelles PA	3'090'304.74	3'062'475.19
142	Immobilisations incorporelles PA	32'180.10	40'723.43
145	Participations, capital social PA	6'166.00	6'166.00
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>6'657'216.06</b>	<b>6'383'528.10</b>
<b>20</b>	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>2'487'572.59</b>	<b>2'488'309.10</b>
200	Engagements courants	157'710.10	189'424.00
206	Engagements financiers à long terme	2'329'862.49	2'298'885.10
208	Provisions à long terme	-	-
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>4'169'643.47</b>	<b>3'895'219.00</b>
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	662'909.91	677'627.16
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-	-
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	635'748.98	715'217.58
299	Excédent ou découvert de bilan	2'870'984.58	2'502'374.26

Actif :



# Commune de Montet

10	Patrimoine financier (PF) : CHF 3'528'565.22
100	Disponibilités à court terme : CHF 1'126'633.33
101	Créances : CHF 257'290.97
104	Actifs de régulation : CHF 536'348.92
107	Placements financiers à long terme : CHF 26'000.00
108	Immobilisations corporelles PF (école) : CHF 1'582'292.00
14	Patrimoine administratif (PA) : CHF 3'128'650.84 (installations, routes, bâtiments)

**Total de l'actif : CHF 6'657'216.06**

## Passif :

20	Capitaux de tiers CHF 2'487'572.59 (créanciers ; emprunts)
206	Engagements financiers à long terme CHF 2'329'862.48
29	Capital propre CHF 3'801'033.15 (réserve et fortune reportée)

La lecture de ce bilan n'engendre pas de question. **M. le Président** passe donc à la présentation des indicateurs financiers.

Endettement net 69.81% = **bon**  
Degré de financement 323% = **haute conjoncture**  
Part des charges d'intérêts 1% = **bon**  
Dettes brutes par rapport aux revenus 206% = **critique**

Il s'agit du seul ratio négatif, ces chiffres sont toutefois à prendre avec prudence, informe **M. le Président**.

La proportion des investissements se trouve en dessous de 10% = **faible**  
La part du service de la dette = **acceptable**  
Dette nette par habitant est de CHF 2'123.00 = **moyen**  
Taux d'autofinancement = **bon**

Ces indicateurs financiers sortis de leur contexte sont communiqués par souci de clareté et de transparence.

**M. le Président** demande encore si l'Assemblée a des questions, ce qui n'est pas le cas.

## 2.3 Rapport de gestion

L'organe de révision était très satisfait de la gestion des comptes de la Commune. Les comptes présentant un dépassement visé par l'article 7 al. 1 du Règlement des finances ont été expliqués et motivés par **Sidonie Dorthe**, ils devront néanmoins être validés par l'Assemblée, indique **M. le Président**.

Sans autre question, **M. le Président** passe la parole à **Eric Reber**, Président de la Commission financière, qui donne lecture du rapport de la Commission.

## 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière, sur la base du rapport de l'organe de révision

La Commission financière a examiné les comptes et le rapport de l'organe de révision le 30 avril 2024. Il remercie **M. le Syndic**, **Sidonie Dorthe**, l'organe de révision et l'ensemble du Conseil communal pour le travail effectué et recommande l'approbation des crédits supplémentaires, ainsi que des comptes 2023.

Ce rapport ne suscitant pas de commentaire, **M. le Président** passe à l'approbation de l'ensemble des comptes de résultats, des investissements et des comptes qui ont été dépassés. *Le Conseil communal n'est pas autorisé à voter pour cet objet.*



# Commune de Montet

## 2.5 Approbation

Votants	19	abstention (s)	0	majorité	10	OUI	19	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyens-nes présents-es approuvent les comptes de résultats et les comptes des investissements 2023 à l'unanimité.

## 3. Divers

**M. le Président** passe la parole à **Bernard Demierre** pour quelques informations relatives au **chemin de la Broye** (en direction de la Grotte de Montet).

En effet, à la suite d'éboulements les 13 et 14 novembre 2023, le chemin de la Broye a glissé par deux fois. La Commune étant propriétaire de ce chemin, desservant également la parcelle agricole exploitée de **M. Henri Demierre**, nous devons le réaménager dans les meilleurs délais.

Après discussion avec le Service des Forêts et de la Nature, la Commune a opté pour l'offre de la corporation forestière Glâne Farzin, employeur de personnes domiciliées dans la région ayant connaissance du terrain local. Les travaux commenceront mi-juin pour une durée d'environ 15 jours.

Le coût des travaux s'élève à CHF 92'000.00, le Canton participera par des subventions à hauteur de 60%. Il subsiste donc un montant de CHF 36'000.00 à charge de la Commune. Ces montants n'ont pas été mis au budget, mais la Commission financière a été informée. **Bernard Demierre** indique que cet ouvrage sera réalisé par un caisson en bois avec drainage. **M. Benjamin Pillonel** de GeoSud suivra les travaux, notamment l'aspect technique. Ce montant sera affecté aux comptes de résultats. La Commune a pris contact avec **M. Ballaman** du Service des communes pour s'en assurer.



<u>Chemin de la Grotte</u>			
<b>Coût</b>			
Selon offre Glâne Farzin			fr. 92'000.00
Subvention (60%)			fr. -55'200.00
Solde à charge de la commune			<b>fr. 36'800.00</b>



# Commune de Montet

**Bernard Demierre** présente ensuite l'ouvrage à réaliser au Ruisseau de Beauregard (DCMI). En effet, ce cours d'eau provenant de la ferme de Beauregard traverse une haie et aboutit dans le champ de **Pascal Wyss**. A l'époque, ce ruisseau a été mis sous tuyau octogonal, afin d'exploiter au maximum la surface agricole. Ce tuyau, avec le temps, s'est abîmé et se bouche en cas d'intempéries, provoquant des inondations dans le champ de **Pascal Wyss**. Il faut préciser que ce ruisseau sera mis à ciel ouvert d'ici 15-20 ans, lorsque la décharge sera terminée. Dans l'immédiat et pour éviter toute inondation, la Commune effectuera le réaménagement avec le bétonnage de ce tuyau et un coffrage.

La Commune a reçu deux offres, celle de **M. Rui Bastos** a été retenue. Les travaux commenceront rapidement, dès que la météo le permettra.



<b><u>Ruisseau de Beauregard - DCMI</u></b>			
<b>Coût</b>			
Selon offre Bastos			fr. 9'500.00
Solde à charge de la commune			<b>fr. 9'500.00</b>



# Commune de Montet

**M. le Président** remercie **Bernard Demierre** pour sa présentation et cède la parole à **Sidonie Dorthe** qui communique des informations sur la facturation des taxes communales.

**Sidonie Dorthe** présente le planning de la facturation selon le tableau ci-après. Cet ajustement a été pensé à l'approche de la fusion avec Ursy.

<b>Contributions immobilières 2024</b>	juin 2024
<b>Contributions immobilières 2023</b>	entre 2023 et 2024
<b>Taxes non-pompiers 2024</b>	août 2024
<b>Taxes non-pompiers 2023</b>	septembre 2023
<b>Taxes communales 2024</b>	octobre 2024
<b>Taxes communales 2023</b>	mars 2024
<b>Eau &amp; épuration 2024</b>	décembre 2024
<b>Eau &amp; épuration 2023</b>	janvier 2024

**M. le Président** remet ensuite la parole à **Anne-Catherine Thévenaz**, pour un rappel de l'agenda déjà publié dans le bulletin communal.

19.05.2024	Pèlerinage des Marches
16.06.2024	Braderie organisée par la Commission d'animation
31.07.2024	Fête Nationale (allocution M. Didier Castella)
05.10.2024	Journée pain et pizzas

**Françoise Demierre** précise que 7 à 8 exposants se sont inscrits pour la braderie du 16 juin 2024. Chacun sera responsable de sa table. **Anne-Catherine Thévenaz** espère que cette manifestation sera un succès.

**Anne-Catherine Thévenaz** ajoute encore que la date de la fête de la fusion est susceptible d'évoluer. Des informations suivront.

L'essentiel du tractanda ayant été présenté, **M. le Président** invite les participants à poser leur question.

**Monique Richoz** demande à quel stade se trouve la procédure du PAD les Ayeux ? **M. le Président** informe que cette procédure reste très compliquée et prend passablement de temps au Conseil communal qui tente de faire avancer au mieux cette instruction. En principe une mise à l'enquête complémentaire sera effectuée ces prochaines semaines.

**Andrzej Kulik** demande s'il est possible de mettre une limitation de vitesse au chemin de Montilier à 30/km heure ?

**M. le Président** l'informe que si une telle décision doit être prise, elle sera étendue à d'autres routes communales.

En outre, **Bernard Demierre** en a parlé avec **M. Pedro Lopes**, Chef de service au Service des Pont et Chaussées, qui n'est pas favorable à limiter la vitesse à 30 km/h partout. Par ailleurs, le chemin de Montilier est déjà muni de systèmes de freinage avec des chicanes. **M. le Président** répète que si cette décision doit être appliquée, une étude globale de tous les chemins devra être effectuée. Ce point sera transmis au Canton.

**Brigitte Vocat** propose d'installer un signal « bordiers autorisés » qui éventuellement serait plus efficace ? A vérifier. Elle se souvient qu'à l'époque à l'Impasse Champ le Derrey le canton avait refusé de baisser la vitesse à cet endroit.

